

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS,

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT:

SAUMUR :
Un an . . . 30 fr.
Six mois . . . 16
Trois mois . . . 8
Paris :
Un an . . . 25 fr.
Six mois . . . 13
Trois mois . . . 7

On s'abonne :
A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Taubout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
2 Novembre 1877.

CONSEIL DES MINISTRES

DE MARDI MATIN.

Tous les ministres, à l'exception du général Berthaut, retenu au ministère de la guerre pour l'expédition d'affaires urgentes, assistaient mardi matin au conseil.

Dès l'ouverture du conseil, M. de Fourtoul a développé devant ses collègues le programme de la ligne politique qu'il croyait nécessaire, pour le cabinet, de suivre à l'ouverture des Chambres.

La discussion de ce programme a été très-longue et très-vive.

Aucune décision n'a été prise à cause de l'absence du général Berthaut et en raison même de l'importance des résolutions proposées, qui réclament, dans l'exécution, l'unanimité la plus complète du cabinet et la plus grande fermeté.

Sans vouloir commettre une indiscretion préjudiciable à l'adoption des résolutions définitives, nous croyons pouvoir dire sommairement aujourd'hui que MM. de Broglie et de Fourtoul voudraient voir adopter les dispositions suivantes qu'ils regardent comme les plus sages, les plus logiques, maintenant que le Maréchal est assuré d'avance d'une grande majorité dans le Sénat.

Dès l'ouverture de la session et après les scrutins des quatre inamovibles, dont les élections sont à l'ordre du jour des premières séances du Sénat, le ministre ferait à la Chambre haute l'exposé de sa conduite politique depuis le 16 mai, et formulerait le programme qu'il compte suivre devant la Chambre des députés.

Si le Sénat lui donne un bill d'indemnité, s'il donne son approbation au programme présenté, le ministre n'hésiterait pas à affronter l'hostilité de la Chambre, il ne donnerait pas sa démission, et il n'y aurait, quant à présent, que deux changements dans le ministère.

Si la majorité du Sénat ne donnait pas au ministre un vote de confiance, le ministre se retirerait et le Maréchal essaierait une combinaison ministérielle réunissant les deux majorités. En cas d'impossibilité, il s'adresserait à l'une des deux.

Dans le cas où, malgré le vote de confiance du Sénat, la Chambre poursuivrait sa campagne d'hostilité, le ministre laisserait la majorité de la Chambre des députés poursuivre librement, jusqu'au mois de janvier, toutes ses tentatives d'opposition et d'illégalités, et il laisserait passer la fin de l'année avant de préparer la dissolution.

Le ministre laisserait la Chambre des députés prendre la responsabilité de compromettre les plus graves intérêts du commerce et de l'industrie.

Il resterait sourd, pendant toute cette période, aux attaques dont il serait l'objet, et sans s'inquiéter des ordres du jour, des votes plus ou moins révolutionnaires de la majorité, le ministre exercerait toutes les attributions du pouvoir exécutif, conformément à la Constitution, à l'exception du droit de dissolution, suspendu, ainsi que nous l'avons dit, mais non pas abandonné, comme le réclament les gambettistes.

Que fera, que peut faire la majorité de la Chambre des députés, en présence de cette attitude du pouvoir exécutif, soutenu par la majorité du Sénat ?

N'est-il pas vrai que le pays, non-seulement le pays des conservateurs, mais une grande partie du pays que les coalisés ont entraîné dans la Fronde, deviendrait promptement hostile aux députés et au parti qui auraient compromis la prospérité publique, à l'époque de l'année qui réclame le plus de tranquillité ?

N'est-il pas vrai que le pays, cette fois en grande majorité, se préoccuperait bien un peu de ce que coûtent les révolutions, les dissolutions, les compétitions et tous les calculs égoïstes qui sacrifient les grands intérêts de la patrie aux mesquines combinaisons de la rancune ou de la convoitise ?

N'est-il pas certain que le pays approuverait une DISSOLUTION devenue nécessaire pour éviter une RÉVOLUTION ?

(Assemblée nationale.)

LES PROCHAINS SCRUTINS.

La situation reste difficile, mais ses obscurités et ses dangers créent précisément au parti conservateur une obligation plus étroite de rester sur la brèche et de ne pas abandonner au hasard des événements les grands intérêts sociaux dont il a la charge.

Si, découragé par quelques déceptions que la presse radicale a systématiquement exagérées, le parti de l'ordre renonçait à la lutte, non-seulement cette désertion n'assurerait pas sa sécurité, mais elle déclencherait contre lui toutes les fureurs d'une coalition d'autant plus violente qu'elle serait moins combattue.

Les chiffres du dernier scrutin sont encourageants à cet égard.

Sur 495,059 suffrages exprimés, 414,749 nous ont été favorables. C'est là une victoire incontestable, mais il ne faudrait pas que ce succès fût suivi dans nos rangs d'optimisme ou de mollesse. Nous devons, au contraire, y puiser une force nouvelle pour accentuer le mouvement qui porte aujourd'hui vers nous tant d'honnêtes gens trompés par les mensonges radicaux et justement préoccupés des périls de l'avenir.

Dimanche prochain, les électeurs seront appelés à renouveler le tiers des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement.

Il importe que ces scrutins affirment partout l'homogénéité persistante et résolue de l'armée conservatrice, et complètent sa victoire.

Supposons que, dans les dernières batailles qui nous restent à livrer, les conservateurs infligent à leurs adversaires une éclatante défaite, quelle revanche ! et comme le verdict du 14 octobre, ou plutôt comme l'interprétation que les radicaux ont voulu donner s'en trouverait aussitôt changée !

Personne ne pourrait plus nier alors qu'il éclairait sur les périls de la situation, le corps électoral ait voulu mettre un frein aux passions radicales, et donner au Président un bill d'approbation lui faisant un formel devoir de rester à son poste.

Eh bien ! ce résultat si nécessaire, serait-ce l'acheter trop cher que de lui consacrer encore quelques semaines de dévouement et d'efforts ? Qu'on réfléchisse aux conséquences qu'entraînerait la défaillance ou la division ! Les conseils locaux livrés à nos adversaires, ce serait non-seulement l'élimination du parti conservateur de la scène politique, mais la débâcle définitive de l'armée de l'ordre et la ruine de la France.

Chronique générale.

Une entrevue, dont l'importance n'échappera à personne, a eu lieu, à l'Élysée, entre le maréchal Canrobert et le Maréchal-Président.

On nous dit que le comte Daru aurait très-récemment été appelé par le Maréchal, et qu'il ne serait pas impossible de le voir chargé de la difficile mission de former un ministère, après ou avant le 5 novembre.

On lit dans l'Union :

« Nous avons signalé, il y a quelques jours, l'attitude indépendante que M. Grévy entendait garder vis-à-vis de M. Gambetta.

» M. Grévy, disions-nous, refuse de laisser poser, avant 1880, sa candidature à la présidence de la République ; il se réserve, pour ne pas devenir un instrument passif entre les mains du chef véritable de la coalition républicaine.

» Nous sommes en mesure, aujourd'hui, de confirmer ce renseignement, et nous pouvons aussi le compléter par quelques détails sur la nouvelle combinaison arrêtée par M. Gambetta pour le cas où le président de la Chambre resterait « jusqu'au bout » fidèle à sa détermination.

» Le centre gauche a beau s'inquiéter des conséquences de la victoire du 14 octobre, et les « modérés de droite » ont beau imaginer les plus beaux plans de conciliation, le gros de l'armée républicaine n'en continuera pas moins d'obéir aveuglément aux volontés de M. Gambetta.

» Or, M. Gambetta veut le renversement du Maréchal, nous disons le renversement à bref délai. Il s'est donc occupé de se procurer, à défaut de M. Grévy, un autre candidat à la présidence de la République, et son choix s'est arrêté sur l'amiral Pothouau. L'amiral, dont le nom avait déjà été prononcé il y a quelque temps, a, nous assure-t-on, accepté la proposition.

» Nous avons lieu de croire à l'exactitude de cette nouvelle information. Si M. Gambetta a laissé, ces jours passés, circuler d'autres rumeurs, auxquelles plusieurs de ses amis n'ont pas été peut-être sans se laisser prendre, c'est qu'il désirait ne pas divulguer trop tôt ses desseins.

Nous défions formellement les journaux de la coalition de démentir la nouvelle suivante, qui fait justice de toutes leurs prétentions aux applaudissements des cabinets étrangers, pour leurs menées révolutionnaires.

Aussitôt l'arrivée de M. le duc Decazes à Paris, plusieurs membres du corps diplomatique, en conformité des instructions qu'ils ont reçues de leur gouvernement, se sont empressés de désavouer verbalement le langage et l'attitude que leur prêtaient les feuilles radicales de Paris en les faisant intervenir dans les affaires de la politique intérieure de la France, politique dont les cabinets étrangers n'entendent nullement s'occuper.

Nous croyons pouvoir ajouter, sans crainte d'être sérieusement démenti, même par les feuilles radicales, que l'attitude énergique du Maréchal, en face des sommations

de la démagogie, aurait été tout spécialement et vivement approuvée.

Il est possible qu'il existe en Europe des puissances qui ne sont pas fâchées de voir la France affaiblie par ses luttes intestines ; mais toutes, sans exception, redoutent le triomphe définitif des démagogues, sachant bien que le CHOLÉRA RÉVOLUTIONNAIRE traverse avec rapidité de grandes distances et représente une épidémie contagieuse qui franchit facilement les frontières des petits et des grands États.

L'ARRIVÉE DE M. DE VOGUE.

On écrit de Vienne, 27 octobre :

Le départ subit, hier, de l'ambassadeur français, le comte de Vogué, qui, à peine arrivé dans la journée d'une chasse, prenait l'express du soir pour se rendre à Paris, a produit dans tous nos cercles politiques une grande sensation. Selon les bruits qui ont couru, l'appel à Paris de M. de Vogué, de même du reste que celui des ambassadeurs français à Berlin et à Saint-Petersbourg, aurait eu lieu suivant un désir exprimé par le maréchal de Mac-Mahon de s'informer de l'opinion du gouvernement autrichien sur la situation actuelle en France. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point ces bruits méritent crédit, mais, d'un autre côté, ils ne sauraient être l'œuvre de la simple imagination.

L'opinion du gouvernement autrichien sur la situation en France ne saurait être pourtant, pour les cercles dirigeants de Paris, un secret à ce point qu'il fût nécessaire de mander dans la capitale le représentant français près la cour de Vienne, afin de s'enquérir sur l'état de l'opinion.

Nous croyons donc que là n'est pas le motif réel du voyage de M. de Vogué, et que la raison en est plus sérieuse. Le fiasco de la tournée du président de la Chambre italienne, M. Crispi, a, quoique l'on se soit efforcé, dans les cercles officieux, de présenter la chose sous le jour le plus favorable, prouvé d'une façon irréfutable que l'on ne se méprend nullement en haut lieu sur la portée et la signification du mouvement qui se produit en Italie, lequel n'est point, tant s'en faut, sympathique à l'Autriche-Hongrie, et n'autorise certes point cette dernière puissance à considérer l'Italie comme son alliée, pour le cas où les événements se seraient réalisés, qui formaient le véritable but du « voyage d'étude » de M. Crispi.

Si le motif de l'appel à Paris de M. de Vogué est de se renseigner sur l'opinion que le gouvernement autrichien s'est faite à la suite du voyage de M. Crispi, nous ne doutons point que le gouvernement français ne soit pleinement satisfait des explications de son ambassadeur.

COMME EN AMÉRIQUE.

A certains passages de son discours de Château-Chinon, M. Gambetta s'est écrié :

« Oui, si on avait laissé faire des élections comme on les fait, non pas seulement dans la libre Amérique, non pas seulement à nos portes comme en Suisse ou en Belgique où le suffrage est restreint, mais comme dans la monarchie Angleterre ou comme en Italie, il est certain que ce n'est pas 400 voix que nous aurions eues dans la Chambre, mais c'est 450, c'est la presque unanimité. »

On a le droit de se demander, après lecture de ce passage, si M. Gambetta n'a pas voulu se moquer de ses auditeurs. Parler, en effet, de faire des élections comme en Amérique est simplement une dérision ! M. Gambetta ne peut pas ignorer, si superficielle que soit son éducation politique, comment les élections se font en Amérique. S'il l'ignore, qu'il lise le tableau qu'en a tracé, dans son beau livre sur les *Etats-Unis contemporains*, M. Claudio Jamet :

« La loi a beau prendre de très-sages précautions, par exemple, interdire l'ouverture des cabarets les jours d'élection, édicter des peines sévères contre toute tentative de fraude et de corruption : les partis se jouent de ces peines, par la raison que les juges qui devraient les appliquer sont eux-mêmes élus par le suffrage universel pour une courte période, et que la condition de leur élection est de servir en tout les intérêts du parti qui les a fait élire.

» Les scrutateurs des bureaux électoraux, *ward-committee*, émanent, eux aussi, du suffrage universel. Le parti qui est maître de cette position peut tout se permettre. Remplir l'urne à l'avance de bulletins, fausser les listes des électeurs, falsifier les résultats de l'élection par des certificats mensongers, sont des choses journalièrement pratiquées.

» La vénalité des votes, quoique sévèrement punie par la loi, est ostensiblement pratiquée. A New-York, dans une élection, en 1864, un candidat ne craignait pas de dire, dans sa proclamation affichée partout : « Vous savez que malgré tous nos efforts et une libéralité sans limites, nous n'avons obtenu que le troisième rang dans la dernière lutte. » On évaluait à 40,000, à New-York, le nombre des voix à vendre. Les Américains prétendent que les Irlandais sont toujours prêts à voter pour qui leur paye un verre de whisky ; mais les natifs américains savent aussi parfaitement mettre leur vote à l'encan ; seulement le prix en est plus élevé.

» Ces électeurs vénaux ne manquent pas de voter plusieurs fois : munis de faux papiers de naturalisation, ils vont de *ward* en *ward*, sous la direction des embaucheurs, déposer leurs votes. Dans les grandes villes, un électeur quelque peu adroit peut voter douze ou treize fois dans une seule journée. Un vote de ce genre est-il contesté, l'électeur a toujours de faux témoins pour affirmer sa qualité, et le scrutateur l'admet s'il est de son parti. A tout événement, il retire son vote et tout est fini.

» Mais le procédé le plus original est celui connu sous le nom de *colonisation*. Il consiste à transporter d'un Etat ou d'un district à l'autre, dans la même journée, par le chemin de fer, des convois entiers d'électeurs qui vont voter partout où les bureaux de vote appartiennent aux membres du parti.

» Enfin, les représentants de l'autorité interviennent violemment dans les élections. Lors de la dernière élection présidentielle, on a vu tous les fonctionnaires fédéraux se faire les agents électoraux de Grant, et la poste transporter gratuitement les proclamations de ses comités. La même pression administrative est journalièrement employée dans les élections d'Etat, par les gouverneurs et les officiers municipaux, au profit de leurs amis. Enfin, le Congrès et les législatures des Etats ne se font pas faute, quand elles y ont intérêt, de remanier arbitrairement les circonscriptions électorales pour assurer les élections au parti dominant. Les Américains appellent ce procédé *gerrymandering*, du nom d'un gouverneur démocrate du Massachusetts qui l'imagina le premier.

» Naturellement, de pareilles fraudes amènent la violence, et quoique, par tradition et tempérament, le peuple américain soit observateur de la loi, quand les partis y ont un intérêt, ils savent parfaitement s'emparer des urnes électorales par la force au milieu de collisions sanglantes. Depuis la guerre et le règne des radicaux, ces violences sont devenues très-fréquentes dans le Sud et dans l'Ouest. Loin de diminuer avec le temps, elles entrent au contraire de plus en plus dans les habitudes.

» Dans presque tous les Etats, le Sénat et la Chambre des représentants statuent souverainement sur la validité des élections de leurs membres. Ce droit est souvent l'objet d'abus criants dans les législatures où les radicaux sont les maîtres.

» Pour s'assurer la majorité, ils ont plus d'une fois faussé le résultat du vote et pro-

clamé élu le candidat qui n'avait eu que la minorité des voix. »

Enfin, l'on doit rappeler que M. Hayes, actuellement président, a été proclamé, bien qu'il ait eu moins de suffrages que son concurrent M. Tilden.

Et voilà les élections comme en Amérique !

Etranger.

On assure que des pourparlers s'échangent entre les puissances neutres pour proposer une médiation à la première occasion favorable, la prise de Plewna, par exemple.

L'Italie, appuyée par l'Allemagne, d'accord avec l'Angleterre, en prendra l'initiative. Le voyage de M. Crispi ne serait pas étranger à ces pourparlers.

Les bases d'une médiation mise éventuellement en avant, comme devant servir à arrêter les préliminaires de la paix, seraient les suivantes :

Cession au Monténégro des districts occupés par les troupes monténégrines.

Gouvernement autonome et chrétien dans la Bosnie, l'Herzégovine et la Bulgarie.

Rétrocession à la Russie de la partie de la Dobroudja confinant au Danube, sauf à placer les embouchures du fleuve sous la garantie collective des grandes puissances.

Indépendance absolue de la Roumanie et de la Serbie.

Cession à la Roumanie de la partie de la Dobroudja comprise entre le Danube, la mer Noire et la mer de Trajan.

Non-seulement l'Angleterre accèderait à ces bases, mais elle promettrait même de peser sur la Turquie pour les faire accepter.

L'Allemagne compléterait sur l'adhésion de la Russie.

On ne désespérerait pas d'obtenir le consentement de l'Autriche.

D'après la dépêche officielle adressée par le grand-duc Michel au czar, à la suite de la victoire de ses troupes en Asie, les Russes ont fait prisonniers 2 généraux de division, 5 généraux de brigade, 30 officiers supérieurs, 244 officiers de tous grades, et, de plus, ils ont pris un drapeau et trente-cinq canons.

LES PRÉTENTIONS DE LA RUSSIE.

La victoire du général Melikoff en Asie a donné lieu, de la part des journaux officieux de Saint-Petersbourg, à des articles qui émeuvent en ce moment très-vivement l'opinion publique en Angleterre.

Il nous faut, disent les officieux, une grande victoire sur le Danube avant d'entamer aucune négociation de paix. Mais il est inutile de vouloir conclure une négociation de paix ou d'armistice, si la Turquie n'admet pas en principe la liberté pour la Russie d'avoir une flotte dans la mer Noire et la neutralisation du Bosphore et des Dardanelles.

On avait espéré, en Turquie, que cette victoire n'empêcherait point la conclusion définitive de l'armistice, alors que tous les articles du traité proposé avaient été acceptés, si ce n'est le huitième, et la Russie paraissait disposée à modérer ses exigences, lorsque la victoire du général Melikoff semble devoir tout remettre en question.

Plusieurs de nos confrères ont contesté l'existence du traité d'armistice dont nous avons publié les sept premiers articles. Nous en maintenons l'exactitude au moins pour le sens de ses différents articles. Cette publication du projet de traité n'a d'ailleurs donné lieu à aucun démenti officiel.

On annonce que le prince Gortschakoff vient d'adresser une note à l'Autriche, à l'Italie et à la France pour les engager à dénoncer comme nul le blocus de la mer Noire, attendu que ce blocus n'est pas observé par les Turcs envers toutes les puissances, et qu'ainsi, d'après la jurisprudence internationale et le droit moderne, le blocus se trouve de fait nul de plein droit, lorsqu'il n'est pas maintenu d'une manière absolue et générale.

Une page d'Histoire.

LE DERNIER DRAPEAU FRANÇAIS SOUS LES MURS DE PARIS.

Le 20 janvier 1871, alors que l'armée de Paris avait battu en retraite après la sortie opérée la

veille, flottait sur les hauteurs de Montretout le drapeau français, et le lendemain 21 il flottait encore.

Quel était donc ce drapeau ? se demandait-on du secteur d'Autueil. Croyant à une supercherie de l'ennemi, les canons des fortifications lançaient leurs obus dans cette direction.

Tout le monde connaît aujourd'hui l'histoire de ce drapeau devenu légendaire.

Le bataillon des mobiles de la Loire-Inférieure, commandé par son intrépide chef, le baron de Lareinty, avait reçu ordre d'occuper le 19 janvier, dès l'aube, les hauteurs de Montretout, notamment la maison Zimmermann qui domine la gare de Saint-Cloud et le parc Pozzo di Borgo.

Ce bataillon qui n'avait plus à faire ses preuves, après avoir enlevé à la baïonnette la première barricade des Prussiens, les avait chassés de la maison Zimmermann et du parc Pozzo di Borgo. L'ordre était de se fortifier dans la maison Zimmermann, de défendre à tout prix ce point stratégique et d'attendre là de nouveaux ordres de l'autorité militaire. Cet ordre avait été ponctuellement exécuté.

L'armée de Paris effectuait sa retraite dans la nuit du 19 février. Aucun ordre n'était donné au bataillon de la Loire-Inférieure. Il avait été complètement oublié dans ses positions.

Pendant toute la matinée, il eut à lutter contre l'ennemi.

Entouré par deux régiments prussiens, menacé par deux batteries de l'artillerie ennemie, le bataillon fut sommé de mettre bas les armes et de se rendre. A cette sommation, le parlementaire prussien reçut cette réponse du commandant de Lareinty : « Il nous reste encore des munitions, nous pouvons nous défendre. »

— Mais vous êtes abandonnés, reprit le parlementaire, l'armée de Paris a opéré sa retraite, toute résistance de votre part est désormais impossible ; dans quelques instants nos canons, placés en face de vous, vous auront décimés et auront abattu votre dernier refuge ; rendez-vous donc !

— J'ai ordre de me maintenir à tout prix dans mes positions. Cet ordre sera fidèlement exécuté.

Et la lutte recommença. A la fusillade de l'ennemi se joignaient les obus des canons des bastions. L'on croyait tirer sur l'ennemi. C'est alors que le commandant de Lareinty, s'emparant d'une cravate bleue de l'un des mobiles, d'un morceau de drap avec le chiffre Z, et d'une bande de velours rouge d'une banquette de la salle de billard, confectionna un drapeau, qui fut adapté à deux queues de billard et arboré au sommet de la maison Zimmermann.

Tel est le drapeau qui, après la retraite de l'armée de Paris, flotta pendant deux jours sur les hauteurs de Montretout.

A quatre heures de l'après-midi, le bataillon, ayant épuisé jusqu'à sa dernière cartouche, n'ayant pris aucune nourriture depuis la veille, était fait prisonnier.

Voulant honorer son courage, l'ennemi laissa aux officiers leurs épées. Le commandant de Lareinty et ses officiers ne voulant pas se séparer de leurs valeureux compagnons d'armes, refusèrent de rester prisonniers sur parole.

Deux jours après, le chef de bataillon de Lareinty, officiers et mobiles, étaient dirigés sur l'Allemagne dans des wagons à bœufs, par 12 degrés de froid.

Le légendaire drapeau de Montretout, sauvé par un brave cultivateur des environs, était remis au commandant de Lareinty, à son retour de captivité.

Il conserve précieusement ce symbole de l'honneur et du courage des mobiles de la Loire-Inférieure.

Et pendant que ceux-là versaient leur sang pour la Patrie envahie et mutilée, que faisait donc M. Fidèle Simon ?

Il spéculait paisiblement avec de gros bénéfices sur les farines, et augmentait ainsi sa fortune !

Ceci n'a pas empêché M. Fidèle Simon, un des 363, d'être élu député, dimanche dernier, dans la 2^e circonscription de Saint-Nazaire, par 8,702 voix, contre M. de Lareinty, qui n'en a obtenu que 7,646, par suite de la trahison du candidat bonapartiste qui, au dernier moment, avait engagé ses électeurs à reporter leurs voix sur le candidat radical.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous appelons de nouveau l'attention des conservateurs sur l'importance des élections de dimanche prochain.

Ces élections, en tous temps si dignes de

sollicitude, empruntent aux circonstances actuelles un intérêt exceptionnel.

La composition du Sénat dépendra, en janvier 1879, des votes que nous allons émettre pour les Conseils généraux et les Conseils d'arrondissement. N'oublions pas que le département de Maine-et-Loire aura à cette époque trois sénateurs à élire.

Il y a encore un autre motif qui doit exciter notre zèle. La Constitution est menacée ; les bruits de coups d'Etat commencent à circuler ; il peut se faire qu'à un moment donné les Chambres soient dissoutes par la violence. Si cette hypothèse se réalise, un grand rôle est réservé aux Conseils généraux. La loi Tréveneuc, du 15 février 1872, règle à cet égard les attributions des Conseils généraux :

« Art. 4^{er}. — Si l'Assemblée nationale, ou celles qui lui succéderont, viennent à être illégalement dissoutes ou empêchées de se réunir, les Conseils généraux s'assembleront immédiatement de plein droit, et sans qu'il soit besoin de convocation spéciale, au chef-lieu de chaque département.

» Ils peuvent s'assembler partout ailleurs, dans le département, si le lieu habituel de leurs séances ne leur paraît pas offrir de garanties suffisantes pour la liberté de leurs délibérations.

» Les Conseils ne sont valablement constitués que par la présence de la majorité de leurs membres.

» Art. 2. — Jusqu'au jour où l'Assemblée dont il sera parlé à l'art. 3 aura fait connaître qu'elle est régulièrement constituée, le Conseil général pourvoira d'urgence au maintien de la tranquillité publique et de l'ordre légal.

» Art. 3. — Une assemblée composée de deux délégués élus par chaque Conseil général, en comité secret, se réunit dans le lieu où se seront rendus les membres du gouvernement légal, et les députés qui auront pu se soustraire à la violence, etc.

On voit, par les principales dispositions de cette loi, quelle gravité peuvent attendre les attributions des Conseils généraux. Préparons-nous donc à composer le mieux possible ces assemblées départementales, qui seront peut-être la dernière sauvegarde de l'ordre menacé par les factions.

Élections du 4 novembre

Arrondissement de Saumur.

Voici la liste des candidats pour le Conseil général et pour le Conseil d'arrondissement :

CONSEIL GÉNÉRAL.

Saumur (Sud) : M. LE BRECCO, conservateur, candidat du gouvernement.

Saumur (Nord-Ouest) : M. ERN. THOREAU, ancien président du tribunal de commerce, candidat du gouvernement.

Doué : M. DE CAMBOURG, conseiller sortant, candidat du gouvernement.

M. J. MERLET, ancien préfet, candidat du gouvernement.

Gennes : M. GRIGNON, conseiller sortant, candidat du gouvernement.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Saumur (Nord-Est) : M. BIZOULLIER, maire d'Allonnes, candidat conservateur.

Montreuil-Bellay : M. GUIONIS-JOUBERT, conseiller sortant, candidat du gouvernement.

Vihiers : MM. le comte HECTOR et BESNARD, conseillers sortants, candidats du gouvernement.

En vertu d'un arrêté préfectoral, les conseils municipaux des communes du département se réuniront le dimanche 4 novembre prochain, en session ordinaire. Cette dernière session pourra durer dix jours ; elle sera close le 20 novembre. Les conseils s'occuperont de tous les objets d'intérêt communal sur lesquels MM. les maires jugeront à propos d'appeler leur attention et généralement de toutes les matières rentrant dans leurs attributions.

Il se confirme que les élections municipales dans toute la France, Paris excepté, auront lieu le dimanche 2 décembre prochain.

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1877.

des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi

millitaire du 27 juillet 1872 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notification publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent, avant ce tirage, un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et en cas de condamnation ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la veille du conseil de révision dans un département autre que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} novembre 1877.

Le Maire, LECOY.

Villebriant. — Hier, vers 4 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré à la ferme de la Mottaye, commune de Villebriant, appartenant à M^{me} Budan de Russé.

À la nuit, le ciel était tout empourpré dans la direction d'Allonnes et tout Saumur apprenait que cet incendie avait pris de grandes proportions.

À pareil jour de fête et avec l'éloignement de cette ferme sur les bords de l'Authion, on ne pouvait espérer de prompts secours, et lorsque les populations de Villebriant, Allonnes et Russé ont pu arriver sur les lieux, un bâtiment de vingt mètres de long était la proie des flammes, ainsi que deux meules de paille et chaume.

Les travailleurs ont dû se borner à faire la part au feu, et encore n'était-ce pas sans difficultés, tellement la chaleur était intense.

Les charpentes se sont effondrées et le feu a continué toute la nuit entre les pans de murs.

On ignore la cause de ce sinistre. Bâtimens et récoltes étaient assurés à deux compagnies, la Mutuelle et la Nationale.

Nous avons parlé de la « trahison » de M. Amaury Simon, candidat bonapartiste à Saint-Nazaire. Le mot n'est que juste, les faits l'attestent.

Deux ou trois jours après le premier tour de scrutin, l'Union bretonne, journal bonapartiste, publiait la note que voici :

« L'honorable M. Amaury Simon retire loyalement sa candidature dans la première circonscription de Saint-Nazaire. Les électeurs qui lui ont accordé leurs voix ne se conduiraient pas en véritables conservateurs, s'ils ne reportaient SANS EXCEPTION leurs suffrages sur le CANDIDAT DU GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON, auquel, dans les circonstances exceptionnelles graves où se trouve la France, ils ne sauraient REFUSER LEUR CONCOURS. Nous sommes persuadés que cet appel sera entendu de tous nos amis. »

Dans ces conditions de loyal concours, le succès de M. de Lareinty paraissait assuré. Mais tout à coup, le 25 octobre, M. Amaury Simon fait publier dans le Phare de la Loire (journal bien choisi) la lettre suivante adressée à M. Ricordel, conseiller général :

« Monsieur, Je suis très-surpris de voir les journaux légitimistes remplis de mon nom, car je n'ai autorisé personne à s'en servir. L'article de l'Union bretonne, qui annonce mon désistement, a été fait tout en dehors de moi et par des motifs indépendants de ma personnalité. Candidat du drapeau tricolore, je ne puis patronner un candidat du drapeau blanc, ce qui serait la négation de mes instincts et de mes traditions de famille. Recevez, mon cher monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. »

AMAURY SIMON.

Nous ne prendrons pas la peine de discuter le piètre motif qui sert de prétexte à la manœuvre de M. Amaury Simon. En soulevant une question de drapeau, là où il n'y a qu'une question de défense sociale, M. Amaury Simon prouve qu'il est plus bonapartiste que conservateur et plus seigneur que véritablement patriote. Et, comme le dit excellemment l'Esperance du peuple, à quelque parti qu'on appartienne, il faut savoir avant tout garder les traditions de l'honneur et de la bonne foi.

Les bonapartistes, amis de M. Amaury Simon, qui ont été plus dociles à ses conseils qu'à ceux de l'intérêt conservateur, ont encouru une lourde responsabilité, et nous ne voyons pas comment ils pourront s'en affranchir. Leur faute est d'autant plus grave que les légitimistes ont, dans la Loire-Inférieure, fait acte d'une louable abnégation en soutenant la candidature de M. Gaudin, malgré le caractère bonapartiste que pouvait avoir cette candidature.

M. Jules de Lareinty, le candidat qui vient d'échouer dans la 2^e circonscription de Saint-Nazaire, adresse à ses électeurs la lettre suivante :

« Messieurs et chers électeurs, Malgré les mensonges, les menaces, les calomnies, les manœuvres coupables, un acte d'improbité politique, ourdi dans l'ombre, démasqué à la dernière heure, et qui restera comme un stigmate au front de son auteur, vous m'avez honoré de 7,646 suffrages. Recevez ici mes sincères remerciements.

« Cette marque de confiance rend plus étroits encore les liens qui déjà m'unissaient à vous. Elle m'impose des devoirs que vous me trouverez toujours prêt à remplir.

« Le résultat final de la lutte n'est pas de nature à nous décourager. Il cimentera notre union, et nous donne la certitude que, dans un avenir qui n'est peut-être pas éloigné, nous ferons triompher la cause de l'ordre dans notre circonscription.

« Recevez, messieurs et chers électeurs, l'assurance de tout mon dévouement. »

JULES DE LAREINTY.

Faits divers.

On lit dans le Journal du Loiret :

Un nouveau genre d'industrie a été inauguré aujourd'hui à Orléans.

C'est à la fois une innovation tant au point de vue commercial qu'à celui de la publicité.

L'invention consiste en une voiture d'un modèle élégant, léger, circulant dans les principales rues et faisant connaître les articles les plus nouveaux et les plus indispensables. Sur son parcours, elle distribue les prospectus commerciaux, les imprimés divers et opère la vente des journaux sur la voie publique.

Suivant la mode américaine, les panneaux de la voiture constituent un affichage perpétuel et ambulante.

Nous souhaitons bonne chance à cette ingénieuse importation, que déjà nos concitoyens ont baptisée du nom de *Balladeuse commerciale*.

Samedi dernier est morte, à Paris, une dame Guillemot, demeurant rue de Rome, et laissant à ses héritiers une fortune estimée à 4 millions. Il y a environ 30 ans, cette dame vendait des légumes dans les rues de Paris; son mari était charretier. Ils possédaient une quinzaine de cents francs d'économie, avec lesquels ils achetèrent un beau matin des terrains incultes aux environs de l'ancien Tivoli. Cinq ans après, ils revendaient ces mêmes terrains 58,000 francs. Encouragés par ce succès, les époux Guillemot firent plusieurs opérations semblables, boulevard des Batignolles et boulevard Pigalle: toutes leur ont réussi. Voilà comment, avec une première mise de fonds de 1,500 francs, ils ont gagné 4 millions. Le mari est mort il y a six ans.

Pie IX est le 252^e pape. Sur ces papes, 15 furent Français, 43 Grecs, 8 Syriens, 6 Allemands, 5 Espagnols, 2 Africains, 2 Savoisiens, 2 Dalma-

tes, 1 Anglais, 1 Portugais, 1 Hollandais, 1 Suisse, 1 Candiote; l'Italie a fourni le reste, soit 194.

A partir de 1253, tous les papes ont été pris parmi les cardinaux italiens. 70 évêques de Rome appartenant, sauf de très-rare exceptions, à l'époque qui a précédé l'établissement du pouvoir temporel, ont été proclamés saints.

Sur les 252 pontifes, non compris saint Pierre, 8 sont morts sans avoir siégé un mois, 40 ont siégé moins d'un an, 22 ont siégé d'un an à deux, 54 de deux à cinq ans, 57 de cinq à dix ans, 54 de dix à quinze ans, 48 de quinze à vingt ans et 9 plus de vingt ans.

Pie IX, par les années de son pontificat, a dépassé en 1874 tous les pontifes romains.

Ceci se passe dans une toute petite ville de province, où les industries sont très-rare. Par exemple, il n'y existe qu'un chapelier.

Un vieux grigou, qui a acheté un chapeau il y a quinze ans environ — et Dieu sait s'il l'a brossé, est forcé d'assister à un mariage et d'acheter un chapeau neuf.

Il est donc obligé de revenir, après quinze années, chez l'unique chapelier de l'endroit.

Il ne sait comment faire son entrée, car il est un peu honteux de sa longue absence.

Enfin, après avoir longtemps rôdé devant le magasin, il se présente joyeusement et s'écrie, avec une pétulance juvénile :

— Eh bien !... c'est encore moi !...

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 5 novembre 1877, REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de M^{lle} HASSELMANS, 1^{re} chanteuse.

LA TRAVIATA

(VIOLETTA)

Grand opéra en 4 actes, paroles françaises de M. Ed. Duprez, musique de VERDI.

M^{lle} MARIE HASSELMANS remplira le rôle de Violetta.

Distribution. — Rodolphe Dorbel, MM. Pellin; Georges Dorbel, Martin; le vicomte Émile, Davy; le baron Reynal, Dorlin; le docteur Germond, Pascaud; le marquis d'Aubigny, Godivier; un domestique, Letemple; Violetta, M^{lle} Marie Hasselmans; Clara, son amie, Rita Lelong; Annette, femme de chambre, E. Simon. — Amis de Violetta, bohémiens, invités, etc.

Le spectacle commencera par :

La Date fatale, comédie en 1 acte, de M. Quatrellé, jouée par M. et M^{me} Nitch.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THOUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

4 fr. par AN. 4 fr. par AN.

PRIME GRATUITE
MANUEL DES CAPITALISTES
Un fort volume in-8^o.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.

Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, gaïtres, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix; les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N^o 63,476. M. le curé Comperet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 47,422. EPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N^o 76,448. Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ, Musicien au 65^e de ligne.

Cure N^o 62,986. M^{me} Martin, d'aménorrhée, Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BRISON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Au Pont-Fouchard, HORS L'OCTROI, UNE

BELLE MAISON BOURGEOISE

Ayant un grand jardin garni d'arbres à fruits, pompe, basse-cour et autres grandes servitudes, ayant sorti sur la rue Rouge.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (876)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 4 novembre 1877, à deux heures après midi.

BEAUX PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET

LES COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignés.

1^o La coupe des Lacs, contenant 22 hectares. Cette coupe pourra être divisée en deux parties.

2^o La coupe des Jeunes-Semis-d'Asnières, contenant 4 hectares 3 ares 46 centiares.

3^o La coupe de la Haie-Double, contenant 2 hectares 37 ares 82 centiares.

4^o La coupe du Bois-Choquet, contenant 9 hectares 44 ares 33 centiares.

5^o La coupe de l'Ormeau-des-Taillis, contenant 13 hectares 24 ares 90 centiares.

6^o Soixante-douze pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés à la Chalandière, sur la ferme de la Rivière.

7^o Cinquante-quatre pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés près la maison de la ferme de Belle-Chasse.

8^o Quarante-deux pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au Grand-Pré-d'Asnières.

Toutes ces ventes sont situées communes de Brézé et Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^o MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n^o 4, occupée par le professeur Boré.

2^o MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n^o 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.

S'adresser, pour traiter, à M^e CLOUARD. (561)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Après le décès de M. PINET, A la Croix-Cassée, commune de Villebernier.

Le dimanche 11 novembre 1877, à midi,

On vendra :

Six lits complets, vingt-cinq paires de draps, cinq douzaines de serviettes, six douzaines de torchons, six nappes, rideaux de croisées et de lits, tapis, secrétaires, commodes, buffets, armoires, tables, console, canapé, fauteuils, chaises, glaces, pendules, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, bouteilles vides, 225 livres de vins blanc et rouge en bouteilles, établi, outils de menuisier et autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (577)

Maison à vendre ou à louer, en totalité ou par parties, rue de la Comédie, 49. S'adresser à M^{me} THIERFOIN, rue d'Orléans, 88. (571)

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1878,

Un JARDIN avec MAISON d'habitation, contenant 82 ares, situé à Saumur, prairie d'Offard, rue des Saulais.

S'adresser, à Saumur, à M. Gabriel FERRÉ, rue d'Alsace, 41, ou à M^e CLOUARD, notaire. (552)

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit : N^o 16..... 60 fr. les cent kil.

ON DEMANDE commanditaire avec 200,000 fr. garantis, pour donner plus d'extension à une importante fabrique de province en plein rapport. (Centre industriel.) Chiffres d'affaires : 2,000,000 de francs. Bénéfice net : 150,000 fr. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, Paris.

MAISON A. MURAY

Chemisier à Saumur,

Demande de suite des ouvriers pour la fabrication de caleçons, gilets et chemises de flanelle.

On se charge également de toutes les réparations, livrables dans quinze jours. (578)

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES

EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.

Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (220)

PAUL JEUNETTE

Représentant à Saumur,

Prévient le public qu'il continue la vente des Charbons de terre et Briquettes, Charbons de bois et Coke, en gros et en détail, Livraison à domicile, par wagons dans toutes les gares, et par bateaux dans tous les ports.

Les commandes sont reçues place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 10.



BIBERON POMPE MONCHOYAUT

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti) et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.

Fabrique à Laon (Aisne). Dépôt général à Paris, rue de Jouv, 7, Pharmacie Centrale de France. Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (560)

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

Tonique et Hygiénique

Supérieur à tous autres connus

4^o médailles à toutes les Expositions

OR à PARIS, PROGRÈS à VIENNE

DANS TOUS LES CAFÉS

Entrepôt général en France et l'Étranger

BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

AMER PICON

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION

du Guano du Pérou

89, FAUBOURG POISSONNIÈRE, PARIS

Seuls Agents en France de la PERUVIAN GUANO & LIM.

NOUVEAUX CONSIGNATAIRES DU

GUANO DU PÉROU

en vertu du contrat du 7 Juin 1876

VENTE SELON L'ANALYSE

Tarif Réduit.

DÉPÔTS EN FRANCE :

Bordeaux..... MM. JOSEPH CIVRAC et C^o.
Dunkerque..... LASTRAPPE DESCANDE et C^o.
Le Havre..... LANGSTAFF EHRENBURG et POLLAN.
Nantes..... L. RUSSELL et GUIROY.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.

Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai : 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phénique, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sal Brochet, pour guérir les engelures en deux heures.

DÉPÔT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU. (394)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

MAISON SPÉCIALE D'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Saison d'Hiver 1877-1878

A LA BELLE JARDINIÈRE

26, RUE D'ORLÉANS, 26

SAUMUR

La maison de la BELLE JARDINIÈRE, établie à Saumur depuis plus de 30 ans, se recommande tout particulièrement à sa nombreuse clientèle pour la bonne qualité, l'élégance et la modicité des prix de tous ses produits.

Ne tenant spécialement que l'habillement, et traitant ses achats dans les mêmes conditions que les plus fortes maisons de Paris, cette maison peut offrir un choix immense aux prix les plus avantageux.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.